



Du paysage pour tous au paysage pour soi ou comment questionner la ségrégation et l'entre-soi au regard du paysage visible à Zermatt

par : [Lise Piquerey](#)

Si la ségrégation et l'entre-soi sont deux notions résolument sociales, il apparaît, au regard de cette recherche doctorale, que ces dernières questionnent la notion de visibilité. La visibilité est ici proposée comme l'expression de la capacité des individus à pouvoir prendre place et à se rendre visible au sein de l'espace urbain et des espaces publics. Cette dernière serait révélatrice des formes de pouvoir spatial des groupes sociaux présents dans les stations de sports d'hiver haut de gamme de l'échantillon d'étude. Le pouvoir spatial est défini comme la capacité et les possibilités des individus et/ou des groupes sociaux auxquels ils appartiennent, à maîtriser un espace qu'ils considéreraient comme à soi, approprié. La capacité, étant la somme des formes de capital (Bourdieu, 1979) individuel mobilisable, est également régie par les privilèges spatiaux propres aux groupes. En effet, dans le cadre de cette recherche doctorale (Piquerey, 2016), il est apparu que les catégories socio-économiques supérieures s'identifient à travers la capacité à pouvoir se mobiliser et se regrouper pour préserver, protéger et faire perdurer à la fois leurs acquis socio-spatiaux, qui se donnent à voir au sein des stations de l'échantillon d'étude à travers des privilèges spatiaux. Ces derniers correspondent à l'ensemble des formes d'agencement ou d'appropriations spatiales qui sont permises au moyen de la mobilisation du capital spatial.

Dans des lieux touristiques marqués par la présence forte des catégories socio-économiques supérieures, dans certains dès le début de leur mise en tourisme (Saint-Moritz, Megève), il est apparu pertinent de questionner la place du paysage visible dans la construction des stratégies de distinction qui s'opèrent entre les catégories socio-économiques supérieures et inférieures dans ces lieux. La notion de paysage visible correspond à « la sensibilité visuelle du paysage, autrement dit, le potentiel que l'on a, en chaque point à voir et d'être vu » (Brossard et Wieber, 1984, p. 10) ; c'est « une source d'information importante en fonction de laquelle se modèlent les diverses représentations mentales du paysage et les types d'utilisation ; il permet aussi d'évaluer l'insertion spatiale des systèmes producteurs et d'en mesurer la variabilité par le critère de l'image » (*op. cit.*, p. 12). Dans des espaces touristiques marqués par l'importance de la vue comme aménité de site, et dans lesquels les pratiques spatiales sont contrôlées par des dispositifs sociaux de la distinction et de la sélectivité, la notion de paysage visible devient particulièrement pertinente pour analyser les possibilités de visibilité des groupes sociaux. Comme le rappelle Antoine Bailly, « le paysage est conçu comme composé de signes, acceptés, décodés, valorisés par certains membres de la société. Ainsi le lieu devenu visible est chargé d'imaginaires (faits psychologiques, images mentales) sans lequel n'existent ni centralité, ni marginalité, ni hiérarchie » (1989, p. 58). Étudier le paysage potentiellement visible, c'est également réfléchir la visibilité « comme une pratique sociale réglée par des normes et susceptible de se muer en exigence politique autour de laquelle des acteurs individuels et collectifs entrent en confrontation » (Oriol, 2006, p. 10).

En quoi le paysage visible des stations de sports d'hiver haut de gamme est-il révélateur de la distinction à l'œuvre dans ces lieux touristiques ?¹ C'est à partir du cas d'étude de Zermatt et du Cervin que nous proposons d'apporter ici un éclairage.

Le Cervin, culminant à 4 478 m, apparaît comme un repère de l'organisation l'espace urbain zermattois. Cet emblème touristique médiatisé (Hostettler, 1990) devient un objet de forme géométrique, dont la visibilité au sein de l'espace urbain peut être considérée comme une des variables d'ajustement de la morphologie urbaine de la station.



Comme le montre la **carte 1**, le Cervin est au minimum partiellement visible dans l'ensemble de l'espace urbain de Zermatt, que les zones soient touristiques ou non. Le versant est, plus urbanisé que le versant ouest, est mieux exposé, moins abrupt et permet une visibilité bonne, voire très bonne sur le sommet, et notamment sur sa forme triangulaire la plus médiatisée, perceptible à partir de six points situés sur les arêtes. Contrairement aux images servant la promotion touristique, la forme emblématique du Cervin n'est pas visible depuis l'ensemble du centre touristique à cause de la topographie du versant ouest. Les premiers hôtels haut de gamme construits en fond de vallée se sont implantés à la limite entre la zone de visibilité et celle d'invisibilité (**carte 3**) proposant ainsi la vue sur le sommet comme une aménité touristique de choix (**photographie 4**). Cependant, comme le montrent les **cartes 2** et **3**, les zones d'habitat des travailleurs saisonniers et permanents possèdent une visibilité sur le Cervin qui serait équivalente à celle des hôtels haut de gamme. Or, les observations de terrain ont montré que dans le cas de cette station touristique à la densité urbaine élevée, les zones situées en fond de vallée et considérées comme non touristiques sont confrontées à l'élévation et la proximité des constructions qui produisent une fermeture du paysage visible. La **photographie 3** représente cette élévation vectrice de fermeture paysagère : la prise de vue a été faite dans la zone urbanisée située au-dessus de la zone d'habitation principalement occupée par des travailleurs saisonniers et résidents permanents (premier plan). Dans cette zone, la proximité des constructions produit un vis-à-vis masquant la vue sur le paysage. Il en est de même au second plan, dans le fond de vallée, où la partie droite est utilisée par des infrastructures logistiques et des entreprises et la partie gauche principalement par des résidences principales, secondaires et des hébergements touristiques. La verticalité devient ainsi une variable dans l'aménagement touristique (augmentation de l'urbanisation des versants) et l'urbanisation opérationnelle (élévation des bâtiments). Lorsque les parcelles sont aménagées, les constructeurs privilégient des orientations de bâtiments au sein desquelles la portion de paysage visible devient à la fois une variable d'aménagement de la parcelle et une variable d'aménagement des bâtiments. La **photographie 2** montre une parcelle urbanisée en 2012 sur laquelle sont implantés trois bâtiments proposant des logements à destination des habitants permanents et des logements à destination touristique ; l'organisation de la parcelle, et notamment la distance entre les bâtiments plus que devant respecter les distances prescrites par les plans locaux d'urbanisme, est ajustée en fonction des portions de paysage visible.

Ainsi, dans le cas de Zermatt, mais également des observations faites dans les autres stations de l'échantillon soit avec la méthode des régimes de visibilité, soit lors des missions de terrain, la vue et les portions de paysages visibles apparaissent comme des constructions anthropiques, résultant de choix faits par les aménageurs publics et privés, touristiques ou non, participant à la construction de la distinction au sein des



stations de sports d'hiver haut de gamme de l'échantillon d'étude.

Références

BAILLY A. (1989). « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations ». *Espaces Temps*, vol. 40-41, n°1, p. 53-58.

BOURDIEU P. (1979). *La Distinction : Critique sociale du jugement*. Paris : Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 672 p. ISBN 9782707337214

BROSSARD T., WIEBER J.-C. (1984). « Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie ». *L'Espace géographique*, vol. 13, n°1, p. 5-12.

HOSTETTLER Y. (1990). *Cervin, montagne de pub*. Genève : Éditions Olizane, 160 p. ISBN 2-88086-349-X

ORIOU O. (2006). « Visibilité et invisibilité : une introduction ». *Réseaux*, n°129-130, p. 9-36.



Références de la thèse

PIQUEREY L. (2016). *Golden Snow. Ségrégation et entre-soi dans les stations de sports d'hiver haut de gamme en Autriche, en France et en Suisse*. Thèse de doctorat de géographie, Chambéry : Université Savoie Mont-Blanc, 546 p.

Notes

1. ↑ C'est au regard de la méthode des régimes de visibilité, développée avec Estelle Ployon (ingénieure d'études CNRS au laboratoire EDYTEM), que nous proposons d'utiliser les règles méthodologiques produites par les chercheurs du laboratoire ThéMA, en les appliquant à des éléments ponctuels présents dans les espaces urbains.